

Annexe 1 : Guide d'entretien Chasseur

1. Contact téléphonique :

Bonjour, je m'appelle Tanguy Terlinden et je suis étudiant en dernière année de bio-ingénieur à Louvain-La-Neuve. J'espère que je ne vous dérange pas. Est-ce le bon moment de vous téléphoner ? Je vous appelle dans le cadre de mon mémoire de fin d'étude, qui porte sur la gestion du sanglier en Région wallonne. Je cherche donc à rencontrer différents acteurs concernés par cette problématique, notamment des Agriculteurs/ Chasseurs.

Vous serait-il possible de m'accorder une heure de votre temps précieux pour que je vienne vous rencontrer et discuter avec vous de ma recherche.

Si oui : Merci beaucoup ! C'est génial ! Avant de fixer le rendez-vous, serait-il possible de vous prendre encore une minute pour vous poser trois petites questions par téléphone ? Ce sera très rapide.

1. Vous sentez-vous concerné par la problématique du sanglier?
2. Avez-vous vu une évolution dans la situation ces dernières années?
3. Trouvez-vous que les relations entre agriculteurs et chasseurs ont changé ces dernières années ?

Merci beaucoup. Avez-vous une date et une heure qui vous conviendrait mieux ? La semaine prochaine mercredi, jeudi ou vendredi parfait, à n'importe quelle heure.

2. Présentation personnelle :

Bonjour Messieurs ... / Madame ...,

Nous nous sommes rapidement présentés au téléphone, je vais néanmoins vous expliquer qui je suis et quelle est ma démarche.

Premièrement, merci beaucoup pour votre accueil. C'est super sympa de vous être libéré pour moi, malgré votre agenda sûrement très chargé ! Donc, je suis étudiant à l'université catholique de Louvain en Bio-ingénieur, ou Agronomie comme on l'appelait dans le temps. J'ai 23 ans et je suis dans ma dernière année d'étude.

Aujourd'hui, je viens vous voir car j'aimerais essayer de comprendre les différentes perceptions qu'ont les gens par rapport à la gestion du sanglier. Je précise juste qu'il ne s'agit pas d'un mémoire sur la peste porcine africaine. J'aurais bien sûr préféré réaliser ce mémoire avant ou après la crise, pour avoir quelque recul et éviter les avis biaisés par l'actualité.

Le travail que je réalise a pour objectif de percevoir des éléments qui ne se trouvent pas dans les livres, et qui ne sont perçus que par les acteurs directement impliqués. Je suis ici en tant qu'étudiant, et donc indépendamment de tout organisme.

Mon travail ne sera lu que par quelques professeurs et quelques proches. Nos échanges sont donc confidentiels, et votre nom ne sera cité nul part : toutes les informations utilisées seront anonymes. Vous pouvez donc parler en toute liberté.

En vue de ne pas perdre une miette de notre échange, serait-il possible d'enregistrer l'interview ? Ce sera plus facile que sur papier ☺ et cela me permettra de vous écouter sans perdre mon temps à prendre des notes. Si à un moment donné, vous désirez que l'enregistreur soit coupé, n'hésitez surtout pas à me le faire savoir.
Est-ce que vous avez des questions ? Non ? On y va ?

3. Guide d'entretien

Le guide d'entretien sera commun à tous les interviews dans le fond, mais agencé différemment au niveau de la forme selon qu'il s'adresse aux chasseurs ou aux agriculteurs.

Questionnaire	Sujets attendus
1. Cadrage	
A) Chasseurs B.1 Depuis quand chassez-vous ? D'où vous est venu l'intérêt pour la chasse ? B.2 Comment vous définiriez-vous en tant que chasseur ? B.3 Considérez-vous que la chasse représente une part importante de votre vie ? Que cela soit au niveau du temps ou de budget ? B.4 Faites-vous partie d'un conseil cynégétique ? Lequel ? A quel titre ? Que cela vous apporte-t-il ? B.5 Pourquoi chassez-vous ? B.6 Quel est votre rapport à l'agriculture ? Celui-ci a-t-il évolué ces dernières années ?	• Classification de l'acteur • (B.2) Fréquence, propriétaire ou locataire, surface, ... • (B.5)) Rapport à la l'environnement, notion de hobby ? de devoir ? de nécessité ?
2. Volet écologie du sanglier 2.1 En Belgique, comment expliquez-vous l'augmentation des populations de sangliers ces dernières années ainsi qu'une expansion territoriale ?	• (2.1/2.4) Evaluation des connaissances de l'interrogé sur l'écologie du sanglier. - Notions de : a) Biodiversité + et – b) Propagation maladies c) Dégâts

2.2 Avez-vous constaté une variation interannuelle des populations ou des dégâts ? 2.3 Avez-vous constaté une évolution dans le comportement du sanglier ces dernières années ? Et dans la perception des citoyens ? 2.4 Quels sont d'après vous les bénéfices et inconvénients liés à la présence du sanglier ? 2.5 Quelle est pour vous la densité optimale de sangliers en forêt ? Existe-t-il un seuil à ne pas dépasser ? Lequel ? Pourquoi ?	d) Equilibre • (2.2) Apports illégaux de sangliers ? • (2.2) Perception du nourrissage • (2.1/2.2/2.3) Perception des causes → nourrissage, apports illégaux,... • (2.5) Perception des conséquences. • (2.5) Recensement
3. Volet historique 3.1 Y a-t-il eu une évolution au niveau des dégâts de culture ces dernières années. Dans quelles cultures ? 3.2 Quels sont les éléments qui influencent l'ampleur des dégâts ? 3.2.1 Face à ces dégâts, y a-t-il de manière générale une collaboration entre chasseurs et agriculteurs. 3.2.2 Et au niveau personnel ? 3.2.3 Les différentes parties sont-elles de bonne foi ? 3.3 La perception des politiques, des administrations et des associations a-t-elle évolué également ? 3.4 Votre point de vue a-t-il changé avec l'émergence de la PPA en septembre 2018 ? 3.5 Et celui des autres acteurs ? 3.6 La situation est-elle viable sur le long terme ?	• (3.1) Quels éléments responsables de la dégradation • (3.6) Caractère durable de la situation ? • (3.6) Evolution de la situation
4. Volet responsabilité 4.1 La loi du 14 juillet 1961 concernant le système d'indemnisation des dégâts de culture vous semble-t-il justifié et équitable ? Si non que proposeriez-vous ? 4.2 Les chiffres proposés par fourrage-mieux vous semblent-ils pertinents ?	• (4.1, 4.2, 4.3) Cohérence de la législation • (4.4) Rôle de la gestion des cultures: • (tout) Bonne foi/méfiance... • (4.5) Ethique de la chasse

4.3.1 Les arrangements à l'amiable sont-ils efficaces et souhaitables ? Y avez-vous déjà eu recours ? 4.4 Quels facteurs influencent la quantité de dégâts aux cultures ? 4.5 Que faudrait-il faire, selon vous pour limiter les dégâts ? 4.6 Quel(s) acteur(s) doi(ven)t agir dans la prévention ? 4.7 Idem au niveau de la régulation ? Cela doit-il être la seule responsabilité des chasseurs ? 4.8 Si vous deviez faire une typologie des différents types de chasseurs, quelle serait-elle ?	• (4.5, 4.6) Rôle des clôtures ? A qui incombe la responsabilité de protéger les champs ? • (4.5) Y a-t-il des changements d'occupation culturales préventifs ? • (4.5, 4.6) Permettre aux agriculteurs de tirer les SS dans leur propriété. • (4.6/4 .7) Perception des rôles
5. Volet politique. 5.1 Quels sont d'après vous les organismes influents dans le dossier de la gestion du sanglier ? 5.2 Le pouvoir politique a-t-il une bonne connaissance du dossier ? 5.3 Le dialogue est-il suffisant, au niveau wallon, entre les régions, au sein de votre CC tient-il compte de l'avis de chacun ? 5.4 A quelle échelle doivent se situer les organes de décision ? 5.5 Les Organes indépendants font-ils leur boulot sans parti pris ? 5.6 Quelles sont les entités/organes/presse auxquels vous vous référez en ce qui concerne la gestion et l'analyse de la problématique. 5.7 Qu'attendez-vous de la part des autorités ?	• (5.1) Poids des lobby's • (5.2) Rôle des politiques et connaissance du dossier • (5.4) Question de l'échelle • (5.5) question de la partialité (DNF, ...)
6. Volet conclusion 6.1 Comment pensez-vous que la situation va évoluer ? 6.2 Comment espérez-vous que cela évolue ? 6.3 Auriez-vous répondu de la même manière au questionnaire l'an dernier ? 6.4 Voulez-vous ajouter quelque chose ?	• (6.2) Solutions • (6.3) Biais lié à la PPA ?

Annexe 2 : Guide Entretien Agriculteur

1. Présentation personnelle :

Bonjour Messieurs ... / Madame ...,

Nous nous sommes rapidement présentés au téléphone, je vais néanmoins vous expliquer qui je suis et quelle est ma démarche.

Premièrement, merci beaucoup pour votre accueil. C'est super sympa de vous être libéré pour moi, malgré votre agenda sûrement très chargé ! Donc, je suis étudiant à l'université catholique de Louvain en Bio-ingénieur, ou Agronomie comme on l'appelait dans le temps. J'ai 23 ans et je suis dans ma dernière année d'étude.

Aujourd'hui, je viens vous voir car j'aimerais essayer de comprendre les différentes perceptions qu'ont les gens par rapport à la gestion du sanglier. Je précise juste qu'il ne s'agit pas d'un mémoire sur la peste porcine africaine. J'aurais bien sûr préféré réaliser ce mémoire avant ou après la crise, pour avoir quelque recul et éviter les avis biaisés par l'actualité.

Le travail que je réalise a pour objectif de percevoir des éléments qui ne se trouvent pas dans les livres, et qui ne sont perçus que par les acteurs directement impliqués. Je suis ici en tant qu'étudiant, et donc indépendamment de tout organisme.

Mon travail ne sera lu que par quelques professeurs et quelques proches. Nos échanges sont donc confidentiels, et votre nom ne sera cité nul part : toutes les informations utilisées seront anonymes. Vous pouvez donc parler en toute liberté.

En vue de ne pas perdre une miette de notre échange, serait-il possible d'enregistrer l'interview ? Ce sera plus facile que sur papier ☺ et cela me permettra de vous écouter sans perdre mon temps à prendre des notes. Si à un moment donné, vous désirez que l'enregistreur soit coupé, n'hésitez surtout pas à me le faire savoir.

Est-ce que vous avez des questions ? Non ? On y va ?

2 Guide d'entretien

Le guide d'entretien sera commun à tous les interviews, hormis le « cadrage » qui se distinguera en fonction des trois principaux sous-groupes : « chasseurs », « agriculteurs » et « politiques. »

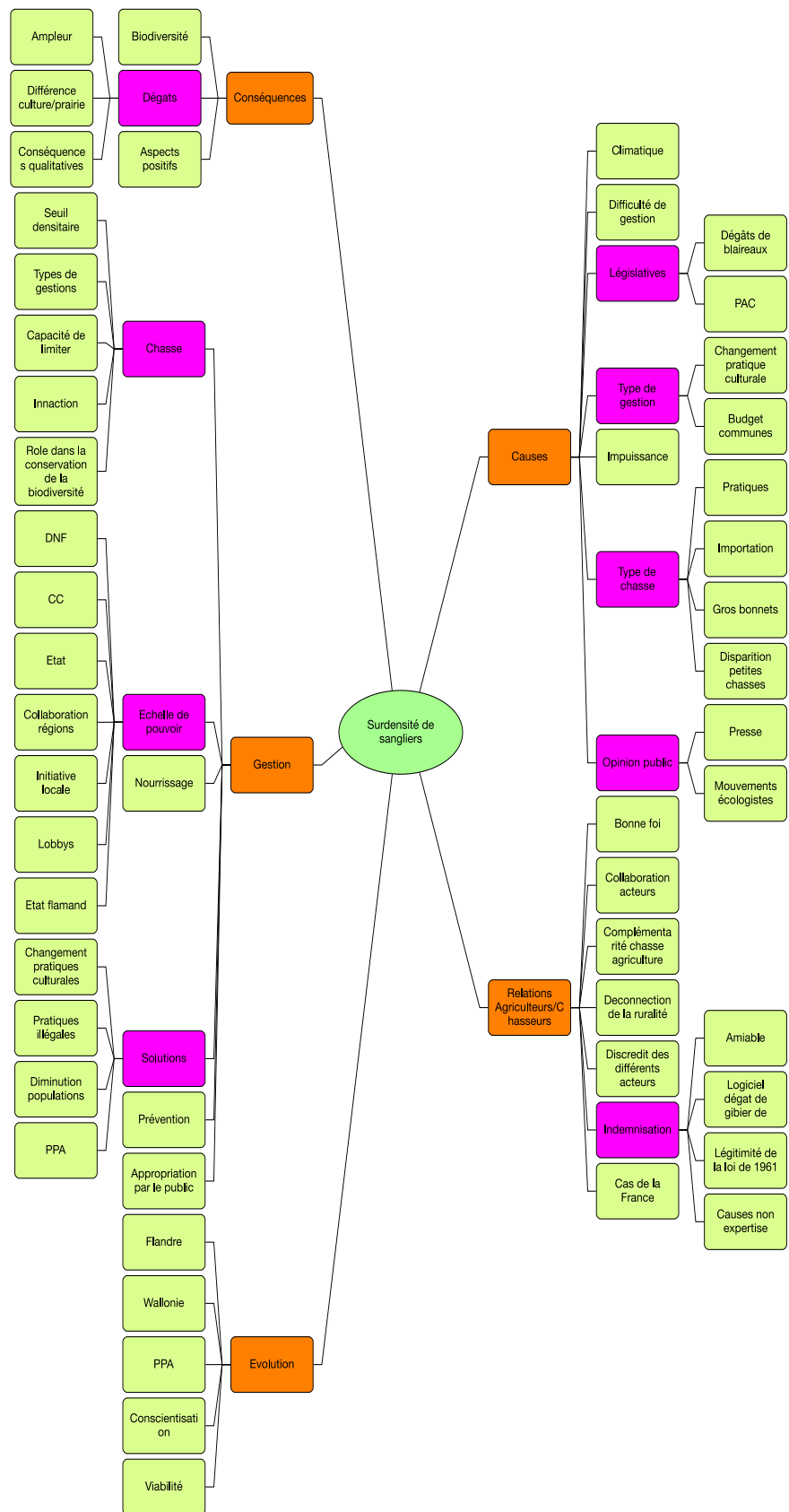
Questionnaire	Sujets attendus
1. Cadrage	
B) Agriculteurs A.1 Comment êtes-vous devenu agriculteur ? A.2 Comment décririez-vous votre exploitation. A.3 (Êtes-vous propriétaire de vos terres ?)	• Classification de l'acteur • (A.2) Le choix de culture est-il influencé par la présence du sanglier

A.4 (L'agriculture est-elle votre activité principale ?) A.5 Connaissez-vous les propriétaires des forêts avoisinantes et quelles relations entretenez-vous avec ceux-ci ? A.6 Y a-t-il eu une évolution ces dernières années ? A.7 Quel est votre rapport à la chasse ? Celui-ci a-t-il évolué ces dernières années ?	• (A.2) Type d'agriculteur, et type de culture/élevage. • (A.4) Notion financière • (A.6) Rapport à la chasse
2.Volet dégâts 2.1 Y a-t-il eu une évolution au niveau des dégâts de culture ces dernières années. Dans quelles cultures ? 2.2 Quels sont les éléments qui influencent l'ampleur des dégâts ? 2.3 Avez-vous du modifier vos pratiques culturales à cause des dégâts ? 2.4 Que faudrait-il faire, selon vous pour limiter les dégâts ? 2.5.1 Face à ces dégâts, y a-t-il de manière générale une collaboration entre chasseurs et agriculteurs. 2.5.2 Est-ce le cas partout ? 2.5.3 Les différentes parties sont-elles de bonne foi ? 2.6 Les politiques, administrations et associations ont-elles conscience de la situation dans laquelle les agriculteurs se trouvent ? 2.7.1 Votre point de vue a-t-il changé avec l'émergence de la PPA en septembre 2018 ? 2.7.2 Et celui des autres agriculteurs ? 2.8 La situation est-elle viable sur le long terme ?	• (2.2) Quels éléments responsables de la dégradation • (2.8) Caractère durable de la situation ?
3. Volet responsabilité 3.1 La loi du 14 juillet 1961 concernant le système d'indemnisation des dégâts de culture vous semble-t-il justifié et équitable (3.1.1 Trouvez-vous cela juste que ce soient les propriétaires des droits de chasse qui doivent payer les dégâts ?)	• (4.1, 4.2, 4.3) Cohérence de la législation • (4.4) Rôle de la gestion des cultures: • (tout) Bonne foi/méfiance...

3.2 Les chiffres proposés par fourrage-mieux vous semblent-ils pertinents ? 3.3.1 Les arrangements à l’amiable sont-ils efficaces et souhaitables ? Y avez-vous déjà eu recours ? 3.4 Quel(s) acteur(s) doi(ven)t agir dans la prévention ? 3.5 Idem au niveau de la régulation ? Cela doit-il être la seule responsabilité des chasseurs ? 3.6 Si vous deviez faire une typologie des différents types de chasseurs, quelle serait-elle ?	• (4.5) Ethique de la chasse • (4.5, 4.6) Rôle des clôtures ? A qui incombe la responsabilité de protéger les champs ? • (4.5) Y a-t-il des changements d’occupation culturales préventifs ? • (4.5, 4.6) Permettre aux agriculteurs de tirer les SS dans leur propriété. • (4.6/4 .7) Perception des rôles
4. Volet écologie du sanglier 4.1 En Belgique, avez-vous constaté une augmentation des populations de sangliers ces dernières années ainsi qu’une expansion territoriale ? 4.2 Avez-vous constaté une variation interannuelle des populations ou des dégâts ? 4.3 Avez-vous constaté une évolution dans le comportement du sanglier ces dernières années ? Et dans la perception des citoyens ? 4.4 Quels sont d’après vous les bénéfices et inconvénients liés à la présence du sanglier ? 4.5 Quelle est pour vous la densité optimale de sangliers en forêt ? Existe-t-il un seuil à ne pas dépasser ? Lequel ? Pourquoi ?	• (2.1/2.4) Evaluation des connaissances de l’interrogé sur l’écologie du sanglier. - Notions de : a) Biodiversité + et – b) Propagation maladies c) Dégâts d) Equilibre • (2.2) Apports illégaux de sangliers ? • (2.2)Perception du nourrissage • (2.1/2.2/2.3) Perception des causes → nourrissage, apports illégaux,... • (2.5) Perception des conséquences. • (2.5) Recensement
5. Volet politique. 5.1 Quels sont d’après vous les organismes influents dans le dossier de la gestion du sanglier et des dégâts ?	• (5.1) Poids des lobby’s • (5.2) Rôle des politiques et connaissance du dossier • (5.4) Question de l’échelle • (5.5) question de la partialité (DNF, ...)

5.2 Le pouvoir politique a-t-il une bonne connaissance du dossier ? 5.3 Le dialogue est-il suffisant, au niveau wallon, entre les régions. Tient-il compte de l'avis de chacun ? 5.4 A quelle échelle doivent se situer les organes de décision ? 5.5 Les Organes indépendants font-ils leur boulot sans parti pris ? 5.6 Quelles sont les entités/organes/presse auxquels vous vous référez en ce qui concerne la gestion et l'analyse de la problématique. 5.7 Qu'attendez-vous de la part des autorités ?	
6. Volet conclusion 6.1 Comment pensez-vous que la situation va évoluer ? 6.2 Comment espérez-vous que cela évolue ? 6.3 Auriez-vous répondu de la même manière au questionnaire l'an dernier ? 6.4 Voulez-vous ajouter quelque chose ?	• (6.2) Solutions • (6.3) Biais lié à la PPA ?

Annexe 3 Codage



Annexe 4 : Signification des colonnes des tableaux 1 et 2

Les colonnes du tableau 1 ont les significations suivantes.

- La 1^{ère} colonne « Sigle » contient le sigle correspondant à l'acteur interrogé. La première lettre donne une information quant à l'activité de l'acteur. A signifie « agriculteur », C signifie « chasseur », AC signifie « agriculteur-chasseur » et E signifie « expert ». La lettre terminant le sigle détermine la provenance de l'acteur interrogé. N signifie « Au nord du Sillon Sambre-et-Meuse » et S signifie « Au sud du Sillon Sambre-et-Meuse ». Cette classification a été décidée en raison d'une part des différences de législation entre les deux côtés du sillon, et d'autre part car il est historiquement admis que le sanglier n'est endémique qu'au sud du sillon. Les acteurs du nord proviennent tous des Ardennes brabançonnaises ou de la Flandre, tandis que les acteurs du Sud proviennent de la région du Condroz et de la Famenne (voir méthodologie).
- La 2^{ème} colonne « Particularité » reprend des caractéristiques utiles relatives aux acteurs pouvant éclairer leurs propos.
- La 3^{ème} colonne « Provenance » détermine la provenance de l'acteur.
- La 4^{ème} colonne « Activité » décrit l'activité de l'acteur. L'agriculteur exploite-t-il principalement des prairies ou des grandes cultures. Le chasseur fait-il partie d'un conseil cynégétique.
- La 5^{ème} colonne « Indemnité » révèle si l'acteur a déjà eu recours à des indemnités à l'amiable ou s'il a eu recours à un juge de paix.

Les colonnes du tableau 2 ont les significations suivantes :

- La 1^{ère} colonne « Sigle » contient le sigle correspondant à l'acteur interrogé
- La 2^{ème} colonne « Nourrissage » reprend les différents positionnements face au nourrissage. « Dissuasif » signifie que l'acteur estime le nourrissage utile pour contenir les sangliers dans les forêts et limiter les dégâts. « Appâtage » signifie que l'acteur estime le nourrissage utile au niveau de la dissuasion, pour autant qu'il serve également d'appâtage pour réguler les populations. « Interdiction » signifie que l'acteur désire une interdiction totale du nourrissage.
- La 3^{ème} colonne « Revendications » explicite les revendications récurrentes des différents acteurs. « Tir de nuit » signifie la possibilité de tirer la nuit dans une optique de destruction. « Silencieux » signifie la possibilité d'utiliser le silencieux dans une optique de destruction. « État régulateur » signifie le désir (v) ou la crainte (x) de voir la responsabilité de la régulation de gibier attribuée à l'état et non plus au monde de la chasse.
- La 4^{ème} colonne « pratiques » concerne les agriculteurs. « Illégales » signifie que les acteurs citent des cas d'agriculteurs sortant du cadre de la loi pour réguler les populations de sangliers. « Adaptation » signifie que l'agriculteur a modifié ses pratiques culturales à cause des dégâts de sangliers.

Annexe 5 : Liste des conseils cynégétiques qui évoquent le sanglier dans leur règlement d'ordre intérieur en 2014 ; espèces clés et recommandations vis-à-vis du sanglier (Licoppe et al 2018).

Nom CC	SP clé 1	SP clé 2	SP clé 3	SP clé 4	Recommandations relatives au Sanglier
Arches en cerf					épargne laie suitée et meneuse / tir bêtes rousses
Condroz					
Basse Sambre	Lièvre	Perdrix			endiguer son développement
Biesme	Lièvre	Perdrix			endiguer son développement en utilisant tous les moyens
Bocq-Tailfer					épargne laie suitée / tir jeunes
Botte du Hainaut	Lièvre	Perdrix			interdiction de consignes visant à protéger les laies (sauf les allaitantes)
Ciney-Condroz	cerf	Perdrix	Lièvre		éthique de tir / maintien d'un nombre compatible avec environnement / utilisation de tous les moyens disponibles
Condroz liegeois	Lièvre	Perdrix			épargne laie suitée
Croix Scaille	cerf				épargne laie suitée
Deux Ourthes	cerf				épargne laie suitée
Famenne Ardennes	- cerf				épargne laie suitée
Famenne Condroz	- cerf				épargne laie meneuse
Flavion Molignée	- Lièvre	Perdrix	Faisan		Pression de chasse suffisante / tous moyens adéquats pour y parvenir
Haute Ardenne	cerf				épargne laie suitée
Hautes Fagnes Eifel	cerf				nourrissage dissuasif interdit
Hesbaye	Lièvre	Perdrix			endiguer son développement
Lacs	cerf				épargne laie suitée
Lorraine	cerf				épargner laie meneuse / privilégier tir marçassins et bêtes rousses / tableau documenté poids et sexe / le CC se réserve de cibler une proportion d'adulte en cas de surpopulation
Massif Forestier St Hubert	cerf				densité max 40 par 1000 ha / tir vers juvéniles
Mons Haut-Pays	Lièvre	Perdrix			A éradiquer / possibilité de battues coordonnées sur plusieurs territoires
Ourthe et Condroz	Cerf				épargne laie suitée / épargne systématique laie meneuse / privilégier tir bête rousse
Pays de Herve	Lièvre	Perdrix	Chevreuil	Sanglier	
Pays vert	Lièvre	Perdrix			Le conseil de constitue partie civile en cas de lâchers
Roman Pais	Lièvre	Perdrix			tolérance 0
Semois	cerf				tir marçassins et bêtes rousses
Spa Stavelot Stoumont	cerf				réduction population

CHASSE • Tellin

provenance du Luxembourg.
20 décembre 2005

Ils relâchaient 14 sangliers la veille d'une partie de chasse

Samedi soir, l'Unité anti-braconnage de la DNF a surpris en flagrant délit trois « chasseurs » occupés à lâcher 14 sangliers sur une chasse de Tellin.

L'OPÉRATION s'est déroulée samedi soir sur la grande chasse de Tellin, qui fait entre 800 et 900 hectares. Les gardes forestiers de l'unité anti-braconnage (UAB, Division de la Nature et des Forêts), sous la conduite du commissaire Donnay-Wouters, ont surpris en flagrant délit trois « chasseurs » et un camionneur qui s'apprêtaient à relâcher 14 sangliers.

Les trois « chasseurs » ont été interpellés et l'enquête se poursuit, au parquet de Neufchâteau, sous la houlette du substitut du procureur du Roi Laurent Goret. Ce type d'infraction, précise ce dernier, est punissable d'une amende qui va de 500 à 25 000 € et de 8 jours à 2 ans de prison. Ce lâcher de sangliers allait être pratiqué alors que des battues étaient organisées le dimanche sur cette grande chasse dont le titulaire est de la région liégeoise.

Un tuyau de la LRBPO

C'est la Ligue royale belge pour la protection des oiseaux (LRBPO) qui a rendu publique cette opération. Hugues Fanal, directeur de cette ABSL, a eu vent de ce lâcher par un des correspondants de la LRBPO, et le tuyau, explique-t-il, a été transmis à l'UAB. Les sangliers provenaient d'un parc à gibier bien connu en Wallonie. Autant dire qu'ils étaient habitués à être nourris à la main, ou à peu près. « Ce sont des sangliers qui accourent quand quelqu'un ou une voiture approche, pour recevoir à manger. Vous imaginez le tire-pipes que

cela allait donner ! », s'indigne M. Fanal.

Hugues Fanal est d'ailleurs rejoint par nombre d'acteurs du milieu de la chasse, qui, sur le plan de l'éthique trouve le procédé proprement scandaleux.

M. Fanal insiste, dans son communiqué : « Cette saisie démontre une nouvelle fois que, malgré les dires de certains, le monde de la chasse est loin d'être "propre" et que la chasse "boucherie" reste fort courante dans notre pays. Outre l'illégalité du lâcher de sangliers, il faut savoir que cette espèce est considérée en surpopulation en Wallonie et provoque de nombreux dégâts à l'agriculture. Mais il est plus facile pour certains chasseurs ventripotents de tirer des cochons sauvages dans un endroit clos que de parcourir les bois... »

Tout un débat

Le débat entre protecteurs de la nature et chasseurs bat ac-

tuellement son plein car le ministre régional Benoît Lutgen devra bientôt prendre le prochain arrêté quinquennal régissant la chasse : gibiers chassables ou non, dates des différentes ouvertures, introduction de la chasse à l'arc sont au menu des discussions, des consultations.

Du côté des défenseurs de la chasse, on assure que la LRBPO exagère et que ce genre de pratique est vraiment marginal. On peut en tout cas constater que la nature en Wallonie n'a plus rien de sauvage et que tous les équilibres entre espèces sont fragiles et sont maintenus grâce aux chasseurs et aux naturalistes, parfois avec des intérêts contradictoires. Il est par exemple difficile de favoriser le retour des perdreaux quand les rongeurs détruisent les nichées.

La LRBPO va suivre cette affaire, afin de se constituer partie civile. Les sangliers saisis ont été euthanasiés.

E. Lk.